La politique de multiculturalisme

Direction des Affaires culturelles
Ministère des affaires communautaires et culturelles
C.P. 2000, Charlottetown
Île-du-Prince-Édouard C1A 7N8

89-05331/

LA POLITIQUE DE MULTICULTURALISME DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

L'HONORABLE GILBERT CLEMENTS
MINISTRE

MINISTÈRE DES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES ET CULTURELLES
C.P. 2000
CHARLOTTETOWN
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD C1A 7N8

LA POLITIQUE DE MULTICULTURALISME DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

TABLE DES MATIÈRES

L'avant-propos 1

Le multiculturalisme à l'Île 2

Les objectifs 4

Le comité consultatif ministériel 5

Les remerciements 6

AVANT-PROPOS

Depuis plusieurs années à l'Ile-du-Prince-Edouard, on célébre et on promouvoit le multiculturalisme sous la direction du Conseil multiculturel de l'Île-du-Prince-Édouard et ses associations membres afin de bâtir une société plus tolérante et juste.

L'an dernier, mon ministère a invité le Conseil multiculturel à participer à l'élaboration d'une politique de multiculturalisme pour la province. Après avoir reçu l'approbation du Conseil des politiques et du Cabinet, c'est avec grand plaisir que je vous présente cette politique.

Je pense que le gouvernement doit reconnaître l'unique caractère multiculturel de la province ainsi que la réalité multiculturelle par l'entremise d'une politique officielle et doit partager les responsabilités afin d'assurer que les principes renfermés dans cette politique soient respectés.

GILBERT R. CLEMENTS
Ministre
Affaires communautaires et culturelles

LE MULTICULTURALISME À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

L'Île-du-Prince-Édouard est une province ayant une constitution multiculturelle très distincte. Sa diversité culturelle l'incite à créer des relations spéciales avec beaucoup de pays et de gens partout au monde. Le but de la politique de multiculturalisme de l'Île-du-Prince-Édouard est de promouvoir la survie et l'expression culturelle ainsi que la compréhension des diverses cultures, de reconnaître la contribution des cultures différentes et d'assurer l'égalité de tous les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'Ile-du-Prince-Edouard jouit d'un caractère unique dans le contexte canadien et nos vagues distinctes d'immigration et de colonisation ont imprégné notre province insulaire d'une grande sensibilisation à son rôle spécial. À partir des peuples indigènes jusqu'aux immigrations successives des derniers siècles, l'histoire, l'esprit et la culture de l'Île-du-Prince-Édouard font preuve de pluralisme culturel. La politique de multiculturalisme de l'Ile-du-Prince-Edouard reconnaît l'importance de l'immigration en ce qui a trait au développement global de cette province et en outre, se glorifie du fait que l'Île est composée d'éléments si divers et riches.

Le processus de l'immigration est dynamique, racontant une histoire qui date de plusieurs siècles et qui annonce un futur prometteur pour les générations à venir. La politique de multiculturalisme de l'Île-du-Prince-Édouard reconnaît la relation spéciale entre l'immigration et le multiculturalisme ainsi que la contribution très importante des immigrants.

La province de l'Île-du-Prince-Édouard doit prendre la responsabilité d'encourager l'expression culturelle, l'appréciation des diverses cultures et le respect mutuel parmi les gens. La politique de multiculturalisme de l'Île-du-Prince-Édouard est pour tous. Elle respecte

les droits de chaque personne et de chaque groupe d'atteindre leur plein potentiel sans égard à la race, à la religion, à l'ethnicité, à la langue et à la durée de résidence. Elle améliore les chances de surmonter les obstacles économiques, sociales et politiques à la participation égale dans la société canadienne et surtout dans la société de l'Île-du-Prince-Édouard. La politique de multiculturalisme de l'Île-du-Prince-Édouard donne un cadre et des lignes directrices aux communautés et aux particuliers pour promouvoir les relations humaines par lesquelles les similarités et les différences ethniques, raciales, linguistiques et religieuses sont reconnues et respectées. Elle encourage les gens à profiter de la richesse et de la diversité d'une société multiculturelle et à apprécier les diverses expériences et idées qui sont amenées à l'Île par les autres et d'en profiter.

Cette politique aide aux communautés et aux particuliers à supprimer les barrières qui existent entre eux. Ce faisant, la politique de multiculturalisme de l'Île-du-Prince-Édouard contribue au processus de la construction d'une citoyenneté dont les générations futures bénéficieront sans mesure.

La politique de multiculturalisme de l'Ile-du-Prince-Edouard est fondée sur les quatre principes du multiculturalisme:

- l'égalité
- la reconnaissance
- la conservation
- la participation

LES OBJECTIFS

La politique de multiculturalisme de l'Île-du-Prince-Édouard:

- reconnaît la réalité multiculturelle de la société canadienne et la culture multiculturelle distincte de l'Î.-P.-É.;

- reconnaît la valeur intrinsèque et la contribution continue de tous les insulaires sans égard à la race, à la religion, à l'ethnicité, à l'origine linguistique ou à la durée de la résidence;

- reconnaît les droits de la personne des résidents de l'Île et complémente l'égalité des droits énoncés dans la Loi sur les droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard et dans la Charte canadienne des droits et libertés;

- met en valeur la disposition suivante de la Charte: "L'interprétation de cette Charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation de patrimoine multiculturelle des canadiens";

- encourage des engagements en multiculturalisme précis en matières législatives, politiques et sociales à Î'Ile-du-Prince-Édouard.

LE COMITÉ CONSULTATIF MINISTÉRIEL

Pour que les gens et la province profitent de ces principes, un Comité consultatif ministériel conseillera le Ministre responsable sur des questions ayant trait au caractère multiculturel. Le Comité consultatif ministériel sera composé de représentants des communautés ou des organisations ethno-culturelles dans la province. En tant qu'organisme en chef provincial dans le domaine du multiculturalisme, le Conseil multiculturel de Î'Ile-du-Prince-Édouard agira en tant que conseiller pour le Ministre dans ses tâches de nomination pour former le Comité consultatif ministériel. En outre, le Conseil multiculturel de l'Île-du-Prince-Édouard nommera deux membres pour siéger au Comité consultatif ministériel.

Le Comité consultatif ministériel se rencontrera au moins quatre fois l'an et présentera un rapport annuel au Cabinet.

Le Comité consultatif ministériel élira un président parmi ses membres pour une durée de deux ans.

Le Comité consultatif ministériel assumera les fonctions suivantes:

- identifier les besoins et les préoccupations des minorités ethno-culturelles;
- fournir des conseils au ministre chargé du multiculturalisme quand le Comité le juge opportun ou lorsque le ministre le demande;
- étudier les lois, les politiques, les programmes et les activités qui ont un rapport avec la mise en application de la politique de multiculturalisme;
- conseiller le gouvernement, ses organismes et les institutions éducationnelles sur la justesse/l'efficacité des lois, des politiques, des programmes et des activités proposés qui auront un effet sur la communauté multiculturelle;
- conseiller d'avantage le ministre chargé et lui faire des recommandations.

LES REMERCIEMENTS

Le ministère des Affaires communautaires et culturelles voudrait remercier tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cette politique, en particulier:

Heather Irving
Ancienne Directrice générale
Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É.

Nadine Smith
Directrice générale
Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É.

George Anderson
Président
Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É.

Harold Keller
Vice-président
Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É.

Jacob Mal
Membre du conseil
Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É.

Abe Zakem
Membre du conseil
Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É.

Constantine Passaris
Présidente
Conseil multiculturel du N.-B.